

• Swiss Banking

Rapport annuel 2023 / 2024

Association suisse des banquiers



Août 2024

Madame, Monsieur, chères lectrices et chers lecteurs,

Un événement a marqué l'année écoulée en ébranlant fortement le monde financier en général et la place financière suisse en particulier: l'effondrement de Credit Suisse. Dans le même temps, la guerre en Europe, les foyers de crise au Proche-Orient, la hausse spectaculaire de l'endettement public dans des pays comme les États-Unis, les attaques terroristes sur des voies de transport et des chaînes d'approvisionnement internationales ont entraîné de grandes souffrances humaines et une instabilité économique. Le monde est devenu plus fragile, plus complexe, et surtout plus imprévisible. Ni notre pays, ni notre place financière n'échappent aux effets de cette situation.



Dr Marcel Rohner
Président

Dans ce contexte difficile, la reprise de Credit Suisse par UBS et les mesures rapides adoptées par les autorités suisses ont permis une stabilisation immédiate des places financières. La Suisse a ainsi réussi à écarter par ses propres moyens le risque d'une crise financière internationale. Quant à sa place financière, elle a su maîtriser avec brio la volatilité boursière et les enjeux géopolitiques en 2023.

La plupart des banques ont affiché de solides résultats annuels et démontré sans faiblir leur capacité de résistance. De même, la réputation du secteur bancaire s'est révélée globalement résiliente, comme l'a confirmé une enquête d'opinion réalisée par gfs.bern à l'automne dernier. En dépit de la crise liée à Credit Suisse, la population de notre pays conserve une bonne opinion des banques suisses.



Dr Roman Studer
CEO

Une économie compétitive a besoin de banques fortes. Celles-ci doivent pouvoir évoluer dans un cadre réglementaire propice à la stabilité, à l'innovation, à la croissance, et qui permette une concurrence saine. Aussi l'effondrement de Credit Suisse doit-il nous amener à tirer les bons enseignements.

Quoi qu'il en soit des multiples discussions sur les exigences qui s'imposent, souvenons-nous que ce n'est pas une défaillance systémique qui a fait chuter Credit Suisse. C'est la perte de confiance de la clientèle dans le management de la banque et dans sa capacité de retrouver une trajectoire durablement rentable.

Alors que le secteur bancaire suisse dans son ensemble affichait sa solidité, la chute de Credit Suisse s'annonçait depuis des années. Une déferlante réglementaire serait donc une mauvaise réponse apportée aux événements. Elle pénaliserait inutilement de nombreuses banques qui, année après année, ont fait un travail remarquable et consolidé ainsi notre place financière. Quelles que soient les mesures envisagées, il est impératif de respecter le principe constitutionnel de proportionnalité. S'agissant des banques et concrètement, cela revient à prévoir des exigences différenciées selon la taille, la complexité et le profil de risque des établissements concernés.

La Suisse est une puissance économique – et notre place financière en est un élément moteur. Il nous appartient donc d'en prendre soin en préservant sa compétitivité, afin de tenir notre rang sur la scène internationale et d'assurer la prospérité de notre pays. Cela est tout sauf évident. Mais il est dans l'intérêt de la Suisse de s'engager en faveur d'une place financière forte. Car ce qui est bon pour la place financière est bon aussi pour la place économique et, par là même, pour la Suisse toute entière. Ainsi contribuerons-nous à ce que la Suisse reste une grande nation dotée d'une économie solide et soit perçue comme telle.

Permettez-nous de remercier chaleureusement ici l'ensemble du personnel du Secrétariat ainsi que toutes les représentantes et tous les représentants des banques au sein des divers comités, commissions et groupes de travail de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour leur engagement exceptionnel dans ce projet commun. Leur travail est décisif pour l'avenir de notre place financière et donc pour la prospérité de notre pays.



Dr Marcel Rohner
Président



Dr Roman Studer
CEO

Priorités stratégiques de l'Association et évolutions importantes pour la place bancaire suisse

L'ASB a pour objectif de contribuer à façonner des conditions-cadres attrayantes pour le secteur bancaire. Ses priorités stratégiques, adoptées par le Conseil d'administration à l'automne de chaque année, fixent les grands axes thématiques pour l'année suivante. Les travaux relatifs aux divers sujets retenus peuvent se poursuivre sur plusieurs exercices, selon les processus en cours au sein des milieux politiques et des autorités.

1. Finance durable

La place financière suisse entend être un pôle international de premier plan en matière de finance durable. L'ASB a pris de nombreuses mesures à cet effet et elle s'engage en faveur de la prévention de l'écoblanchiment. Elle se focalise sur la mise en place d'un cadre juridique pertinent pour la branche, source de prévisibilité et de sécurité juridique. Son instrument privilégié est l'autorégulation en matière de conseil en placement et de gestion de fortune. En juin 2022, l'ASB a publié la première version de ses Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune. En décembre 2022, le Conseil fédéral a publié sa position en matière de prévention de l'écoblanchiment et y a exposé ses attentes, à la suite de quoi l'ASB a remanié son autorégulation en dialogue avec les autorités et en concertation avec l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). Le 19 juin 2024, le [Conseil fédéral](#) a pris connaissance de cette nouvelle version des Directives. Il renonce pour l'instant à élaborer une réglementation étatique pour la prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier. L'ASB salue cette décision car, au vu de la dynamique actuelle dans le domaine de la réglementation internationale en matière de finance durable, elle considère elle aussi que l'autorégulation est l'instrument approprié pour prévenir l'écoblanchiment.

L'autorégulation de l'ASB vise à faire en sorte que les prestataires de services financiers identifient les préférences ESG des clientes et des clients, puis leur proposent des produits et des services adaptés. L'objectif est que les clientes et les clients expriment leurs préférences, comprennent l'offre proposée en retour et soient en mesure de prendre des décisions éclairées. L'élément clé est de déterminer à quelles conditions des produits et des services de placement peuvent être qualifiés de durables. Les clientes et les clients bénéficieront ainsi désormais d'une transparence encore accrue concernant l'offre ainsi que sa conformité à leurs préférences. C'est un moyen efficace de prévention de l'écoblanchiment.

→ [Plus d'infos sur la finance durable](#)

2. Lutte contre le blanchiment d'argent

Un dispositif global et performant de lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière est indispensable pour assurer la stabilité de la place financière. L'ASB a salué en mai 2024 les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent proposées par le Conseil fédéral. Celles-ci répondent à deux de ses attentes, à savoir combler les lacunes existantes dans le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et adapter aux normes internationales les dispositions légales applicables aux ayants droit économiques dans notre pays. En créant un registre fédéral des ayants droit économiques des entreprises et en assujettissant les conseillères et les conseillers à la loi sur le blanchiment d'argent, la Suisse comblerait de fait d'importantes lacunes dans sa législation sur le blanchiment d'argent et mettrait tous les acteurs de la place financière sur un pied d'égalité. La proposition du Conseil fédéral fait franchir à la Suisse un nouveau grand pas vers la garantie d'une place financière intègre. L'ASB participera à la mise en place concrète des processus détaillés.

→ [Plus d'infos sur la lutte contre le blanchiment d'argent](#)

3. Sanctions et neutralité

L'ASB contribue à la mise en œuvre systématique des sanctions et s'engage en faveur d'un positionnement clair de la place financière suisse sur la scène internationale – ceci dans le respect de la neutralité, qui constitue un principe constant de la politique extérieure suisse. Ses priorités à cet égard sont le suivi permanent des questions opérationnelles de mise en œuvre et d'interprétation ainsi que l'observation proactive des évolutions internationales. Le dialogue régulier établi avec le SECO, en particulier, s'inscrit dans ce cadre.

Afin d'évaluer les impacts stratégiques, l'ASB est en train de réaliser une étude avec des experts externes. Celle-ci examine les futurs risques pour le marché bancaire suisse au vu des évolutions géopolitiques ainsi que d'éventuelles mesures à prendre. Les résultats de cette étude seront présentés à l'automne 2024.

→ [Plus d'infos sur les sanctions](#)

4. Accès au marché

Avec l'industrie pharmaceutique et l'horlogerie, le secteur financier compte parmi nos principaux secteurs exportateurs et la place financière suisse est le leader mondial en matière de gestion de fortune transfrontalière. L'accès aux différents marchés n'en est que plus important pour lui assurer une compétitivité internationale pérenne. L'ASB s'engage donc activement pour permettre aux banques suisses d'accéder à leurs marchés d'exportation.

Ainsi, le Royaume-Uni et la Suisse ont signé le 21 décembre 2023 un accord global sur les services financiers qui repose largement sur la reconnaissance mutuelle des réglementations. Cet accord crée un socle en vue de l'ouverture des marchés dans les domaines des services bancaires et d'investissement, de l'Asset Management, des assurances et de la Bourse. L'ASB s'est mobilisée tant pour en initier le processus de négociation que pour en définir les modalités. L'accord sur les services financiers apporte des améliorations considérables en ce qui concerne la fourniture de services transfrontaliers à la clientèle fortunée, mais aussi et surtout de la sécurité juridique, ce qui est primordial pour les banques suisses. Il montre également qu'en matière d'accès au marché, il y a moyen de trouver des solutions robustes, viables et dépassant les schémas de pensée habituels.

Par ailleurs, l'ASB s'engage depuis des années en faveur d'un meilleur accès au marché de l'Union européenne (UE), qui est un débouché clé pour la place financière suisse. Dans le cadre du [mandat de négociation](#) avec l'UE, approuvé par le Conseil fédéral le 8 mars 2024, le dialogue réglementaire en matière financière a pu reprendre. La première rencontre, qui a eu lieu le 4 juillet 2024, a permis d'évoquer en particulier l'approche spécifique aux établissements développée par l'ASB. Celle-ci vise à permettre aux établissements financiers suisses intéressés de fournir des services bancaires et d'investissement dans l'UE dès lors qu'ils sont enregistrés auprès des autorités de surveillance européennes.

Au-delà de l'UE, l'ASB s'engage en faveur de l'ouverture des marchés d'importance stratégique et participe notamment au dialogue financier avec la Chine et l'Arabie Saoudite.

→ [Plus d'infos sur l'accès au marché](#)

5. Réactions réglementaires au cas Credit Suisse

L'ASB contribue à définir les futures exigences réglementaires dans le cadre d'un dialogue constructif avec le Département fédéral des finances (DFF), la Banque nationale suisse (BNS) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle poursuit les objectifs suivants: concentration sur des mesures adéquates et ciblées en matière de réglementation et de surveillance bancaires, garantie d'une approche suffisamment fondée sur les risques, proportionnalité, compatibilité et compétitivité internationales. L'ASB entend ainsi notamment promouvoir des solutions efficaces en matière de gestion des liquidités et prévenir une extension injustifiée du champ d'application des futures exigences réglementaires.

En mars 2023, l'ASB a pris position sur d'éventuelles modifications du dispositif réglementaire. Elle considère comme prioritaire, en particulier, d'étendre l'approvisionnement du système bancaire en liquidités par la BNS, d'introduire le public liquidity backstop (PLB), de procéder à des ajustements ciblés en ce qui concerne les rémunérations et les responsabilités, ainsi que d'améliorer la surveillance par la FINMA. En revanche, selon elle, les exigences de fonds propres qui s'imposent aux banques d'importance systémique en Suisse sont suffisantes et il n'y a pas lieu de les renforcer globalement. Ces exigences sont conformes aux normes internationales, elles sont strictes par rapport à celles qui prévalent sur d'autres places financières comparables et elles le seront encore bien davantage à partir de 2025, dans le cadre de Bâle III final.

Le 10 avril 2023, le Conseil fédéral a publié son grand rapport sur la stabilité des banques. Du point de vue de l'ASB, en préconisant plus d'une vingtaine de mesures, celui-ci se disperse. On risque une déferlante réglementaire, ce qui affaiblirait durablement l'économie. Dans son analyse du rapport, l'ASB note que certaines des mesures proposées sont de nature à renforcer la stabilité et la compétitivité, mais que d'autres seraient sans effet voire contreproductives. Elle souligne en outre quelques infractions à des principes fondamentaux. Au total, l'analyse scrupuleuse des mesures permet d'en retenir une série dont la mise en œuvre ciblée et mesurée mériterait un examen d'ensemble. Mais avant de se prononcer définitivement, il faut attendre le rapport de la commission d'enquête parlementaire (CEP), dont la publication est prévue fin 2024. L'ASB est favorable à des mesures ciblées dès lors qu'il est établi qu'elles renforcent la stabilité du système et qu'un lien clair avec la crise de Credit Suisse peut être démontré. Les principes fondamentaux de l'Etat de droit doivent être respectés, de même que le principe de proportionnalité.

→ [Plus d'infos sur la reprise de Credit Suisse par UBS](#)

6. Monnaie numérique

L'ASB s'engage pour positionner la Suisse à la pointe de l'innovation dans le domaine de la monnaie numérique. En particulier, le potentiel des actifs tokenisés ne pourra être pleinement exploité que si l'on dispose aussi de jetons de monnaie numérique sur la même infrastructure technique. En coopération avec ses membres, l'ASB a présenté diverses approches en vue créer une monnaie numérique. Selon elle, la tokenisation de la monnaie scripturale existante est une solution pertinente pour accéder aux principales fonctionnalités d'une monnaie numérique sans pour autant toucher aux fondements de notre infrastructure des marchés financiers – le système bancaire à deux niveaux a fait ses preuves. Dans le cadre de ses travaux sur le paysage des paiements de demain et compte tenu de la dynamique observée en matière de monnaie numérique, outre le jeton de monnaie scripturale, l'ASB explore d'autres types de jetons de monnaie numérique sous l'angle de leur utilité et de la forme qu'ils pourraient prendre.

→ [Plus d'infos sur les monnaies numériques et système de paiement](#)

Manifestations, études et enquêtes

Loin de se contenter de travailler sur les sujets qui constituent ses priorités stratégiques, l'ASB a organisé au cours de l'exercice sous revue divers [événements](#) sur des thèmes en rapport avec la place financière. Elle a également commandé des [études et enquêtes](#) grâce auxquelles on dispose désormais d'informations et d'indicateurs de premier ordre concernant la place financière.

Evénements phares et autres projets importants

Changements au sein du Comité exécutif

[Roman Studer](#) a pris ses fonctions de CEO de l'ASB le 1er août 2023, après avoir été élu à l'unanimité à ce poste par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif compte deux nouveaux membres, à savoir [Dagmar Laub](#), nommée Responsable Communications & Public Affairs à effet du 1er octobre 2023, et [Anita Diensthuber](#), nommée Responsable Operations & Services à effet du 1er février 2024. Oliver Buschan, Responsable Marché financier et réglementation, a choisi de quitter le Secrétariat en juillet 2024. Ses fonctions ont été confiées ad interim à Jan Weissbrodt, Responsable Tax, qui siège temporairement au Comité exécutif.

Enquête auprès des membres

Une enquête auprès des membres a été réalisée à l'automne 2023. Il en est ressorti que les membres de l'ASB étaient satisfaits du travail de l'Association et l'appréciaient, mais qu'il existait un potentiel d'optimisation. Parmi les souhaits exprimés figure une plus grande visibilité de l'ASB en Suisse romande. Genève joue un rôle important sur la place financière suisse. Sous l'égide de l'ASB, un projet a été lancé avec les banques membres genevoises en vue de prendre des mesures pour renforcer la présence sur place. Ces mesures seront mises en œuvre progressivement.

Optimisation des sites

En parallèle, l'ASB a affiné la répartition des tâches entre les divers sites de son Secrétariat, afin de renforcer les contacts personnels avec les membres, les représentantes et les représentants des banques au sein des commissions spécialisées ainsi que les médias. Concrètement, le site de Bâle reste le siège principal de l'ASB et le domaine Operations & Services, en particulier, continue d'y travailler. Le site de Berne se consacre à la défense active des intérêts auprès des autorités et des milieux politiques. Quant au site de Zurich, il accueille les équipes du domaine Communications & Public Affairs ainsi que divers représentantes et représentants des commissions spécialisées.

Nouvelles adhésions

Trois nouveaux établissements membres sont venus étoffer les rangs de l'ASB au cours de l'exercice sous revue: le Groupe Raiffeisen, la Banque WIR Société coopérative et BG (Suisse) Private Bank SA.

→ [Plus d'infos sur les établissements membres](#)

Adoption d'une nouvelle stratégie Communications & Public Affairs

La nouvelle stratégie Communications & Public Affairs a été adoptée par le Conseil d'administration en mars 2024. Elle vise à optimiser la communication sur les attentes croissantes des différents groupes intéressés issus des milieux politiques, des autorités et du public en Suisse comme à l'étranger, mais elle entend aussi contribuer à mieux faire entendre la voix de l'ASB sur ses priorités comme sur la défense des intérêts.

Déplacement promotionnel aux Etats-Unis

L'ASB, accompagnée d'une délégation de représentantes et de représentants des banques membres, a effectué un déplacement promotionnel aux Etats-Unis en juin 2024. La délégation a rencontré divers représentants des milieux politiques et des autorités afin de présenter la place financière suisse et ses priorités, mais aussi de renforcer le dialogue avec les leaders d'opinion politiques outre-Atlantique.

Transformation du siège principal de Bâle

La session des bureaux sis Aeschenplatz à Bâle ayant été finalisée avec succès, les occupantes et les occupants actuels s'installeront à l'automne 2024 dans des locaux provisoires et les travaux de transformation des espaces conservés démarreront. L'emménagement dans les nouveaux bureaux est prévu à l'automne 2024.

Mise en service d'un nouveau système CRM

Avec la mise en service d'un nouveau système CRM global au printemps 2024, le projet Optimisation numérique des processus amorce la dernière ligne droite et trouve un aboutissement provisoire après d'intenses travaux préparatoires. L'ASB attend de ce nouveau système des gains d'efficience importants ainsi que la possibilité d'affiner ses prestations destinées aux membres.

Cellule de coordination de crise Swiss FS-CSC

Le Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (Swiss FS-CSC), créé en 2022 sous la forme d'un partenariat public-privé entre des établissements financiers et leurs associations sectorielles d'une part et la Confédération d'autre part, a franchi une nouvelle étape importante à l'automne 2023 avec la mise en place de la cellule de coordination de crise (Crisis Coordination Cell, CCC). Les principaux acteurs de la place financière – les banques et les entreprises d'assurance, mais aussi la BNS et l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) – sont représentés au sein de la CCC. En cas de cyberincident systémique, cette dernière joue un rôle de coordination et de communication. La mise en place de la CCC était déjà considérée comme une mission clé dans les recommandations du comité consultatif «Avenir de la place financière», elle permet désormais à la place financière d'accroître sa cyberrésilience de manière décisive.

Bilan

en CHF

Actifs	31.03.2024	31.03.2023
Liquidités et actifs détenus à court terme	18'632'252	33'219'979
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	112'713	52'137
Autres créances à court terme	1'981'619	1'380'563
Actifs de régularisation	379'406	423'546
Total des actifs circulants	21'105'990	35'076'225
Immobilisations financières	27'484'931	12'781'700
Immobilisations corporelles	1	1
Total des actifs immobilisés	27'484'932	12'781'701
Total des actifs	48'590'922	47'857'926

Passifs	31.03.2024	31.03.2023
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	511'286	231'302
Autres dettes à court terme	634'731	358'087
Passifs de régularisation	1'745'309	2'468'401
Provisions à court terme	938'125	1'150'125
Total des capitaux étrangers à court terme	3'829'451	4'207'915
Provisions et postes analogues prescrits par la loi	33'588'000	32'518'000
Total des capitaux étrangers à long terme	33'588'000	32'518'000
Total des fonds étrangers	37'417'451	36'725'915
Capital de l'Association	6'961'000	6'961'000
Réserves	4'212'471	4'171'011
Total des capitaux propres	11'173'471	11'132'011
Total des passifs	48'590'922	47'857'926

Compte de résultat

en CHF

	01.04.23 – 31.03.24	01.04.22 – 31.03.23
Cotisations des membres	19'579'078	19'765'005
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	758'510	953'675
Total des produits d'exploitation	20'337'588	20'718'680
Charges de matériel et de prestations de services	-7'075'131	-8'916'335
Charges de personnel	-10'993'574	-11'392'039
Autres charges d'exploitation	-2'088'385	-2'080'996
Total des charges d'exploitation	-20'157'090	-22'389'370
Résultat d'exploitation	180'498	- 1'670'690
Charges financières	-54'287	-812'636
Produits financiers (y compris gains de change non réalisés)	1'076'428	184'146
Produits hors exploitation	0	0
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-2'173'180	-12'099'832
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	1'053'514	14'479'342
Impôts directs	-41'513	-38'988
Bénéfice de l'exercice	41'460	41'342

Tableau des flux de trésorerie

en CHF

	01.04.23 – 31.03.24	01.04.22 – 31.03.23
Résultat de l'exercice	41'460	41'342
Variation de valeur sur immobilisations financières	-663'430	751'110
Variation des actifs circulants	-617'492	93'110
Variation des fonds étrangers	-166'464	1'228'652
Variation des provisions	858'000	8'892'425
Flux de fonds du résultat opérationnel	-547'926	11'006'639
Investissements en actifs immobilisés	-14'039'801	3'670'399
Flux de fonds d'investissement	-14'039'801	3'670'399
Total des flux de fonds	-14'587'727	14'677'038
Etat des liquidités au début de l'exercice	33'219'979	18'542'941
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	18'632'252	33'219'979
Total des flux de fonds	-14'587'727	14'677'038

Annexe

Informations sur les principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels de l'Association suisse des banquiers (ASB), dont le siège est à Bâle, ont été établis conformément aux prescriptions du droit suisse, en particulier les articles du Code des obligations sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 961).

La présentation des comptes nécessite de la part de la direction des estimations et des appréciations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date d'établissement du bilan, mais aussi sur le montant des charges et des produits de l'exercice. La direction détermine selon sa libre appréciation l'usage qu'elle entend faire des marges de manœuvre prévues par la loi en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de l'Association et sous réserve de respecter le principe de précaution, elle peut comptabiliser des amortissements, des correctifs de valeur et des provisions supérieures à ce qui est économiquement nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées en principe à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des correctifs de valeur.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

en CHF

	31.03.2024	31.03.2023
a) Liquidités et actifs détenus à court terme		
Liquidités	13'144	8'732
Créances sur les banques	18'619'108	33'211'247
	18'632'252	33'219'979
b) Immobilisations financières		
Titres au prix du marché	27'280'431	12'577'200
Titres au coût d'acquisition	204'500	204'500
	27'484'931	12'781'700
c) Immobilisations corporelles		
Installations / mobilier / équipements informatiques	1	1
Immeuble d'exploitation à Bâle	0	0
	1	1
d) Provisions (à court et long terme)		
pour risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association	34'526'125	33'668'125

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

en CHF

a) Charges extraordinaires, uniques ou hors période	01.04.23 – 31.03.24	01.04.22 – 31.03.23
Constitution de provisions à court terme	380'000	533'125
Constitution de provisions à long terme	1'530'000	11'178'000
Autres	263'180	388'707
	2'173'180	12'099'832

Des provisions supplémentaires ont été constituées pour couvrir les risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association.

b) Produits extraordinaires, uniques ou hors période	01.04.23 – 31.03.24	01.04.22 – 31.03.23
Produit de la vente d'une unité d'étage, déduction faite des coûts de transaction	0	11'178'000
Dissolution de provisions	1'052'000	3'018'700
Autres	1'515	282'642
	1'053'515	14'479'342

Le financement de frais divers en 2023 / 2024 ont donné lieu à des dissolutions de provisions.

Autres informations

en CHF

a) Nombre de postes à plein temps

Au cours de l'exercice sous revue comme de l'exercice précédent, le nombre de postes à plein temps s'est établi en moyenne à plus de cinquante.

b) Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise

Les actifs mis en gage à titre de garantie d'engagements propres (immobilisations financières) s'élèvent à CHF 745'480 (exercice précédent: CHF 846'000).

c) Montant des honoraires versés à l'organe de révision	01.04.23 – 31.03.24	01.04.22 – 31.03.23
Au titre de prestations en matière de révision	22'701	22'617
Au titre d'autres prestations de services	24'879	0

Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de compromettre la fiabilité des comptes annuels 2023 / 2024 ou devant être divulgué ici n'est survenu entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes annuels par la direction, le 13 juin 2023.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
l'Association suisse des banquiers (SwissBanking), Bâle

Bâle, le 16 août 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association suisse des banquiers (SwissBanking) (l'association), comprenant le bilan au 31 mars 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

La direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Andreas Blumer
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Bruno Vomsattel
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Annexes

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

L'Association suisse des banquiers (ASB) est l'association faîtière de la place financière suisse. Son objectif principal est de créer des conditions-cadres optimales pour les banques en Suisse. Elle rassemble quelque 270 établissements membres, issus des différents groupes de banques ainsi que d'autres établissements de services financiers. Elle défend les intérêts de la place financière suisse au-près des décideurs politiques, des autorités et du grand public.

Association suisse des banquiers (ASB)

Aeschenplatz 7

Case postale 4182

CH-4002 Bâle

office@sba.ch

www.swissbanking.ch

